

Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4324

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située impasse Saint-Eusèbe et appartenant à la SCI Saint-Eusèbe, représentée par la SAS GEO.DE ou éventuellement à toute société susceptible de lui être substituée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation du projet d'élargissement de l'impasse Saint-Eusèbe à Lyon 3° ainsi que du classement de ladite voie dans le domaine public communautaire de voirie, la Communauté urbaine s'est rendue propriétaire, suivant un acte authentique en date du 25 juillet 2005, de divers terrains d'une superficie globale de 540 mètres carrés appartenant à la SNC Charial Baraban.

Depuis lors, des négociations ont pu aboutir avec la SCI Saint-Eusèbe, représentée par la SAS GEO.DE ayant son siège social 127, rue Vendôme à Lyon 6°, pour l'achat par la Communauté urbaine, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 261 mètres carrés située en bordure de la voie concernée et référencée cadastralement sous les numéros 109 et 110 de la section DT.

Il convient de préciser que cette acquisition gratuite est consécutive à l'octroi par la SAS GEO.DE d'un permis de construire délivré le 8 juillet 2004 sous le numéro 69383-04-0154 pour l'édification d'un bâtiment comportant 31 logements et la création de 31 aires de stationnement.

De plus, la Communauté urbaine réalisera les travaux de voirie jusqu'en limite du bâtiment à construire, ceux-ci ne pouvant toutefois être effectués que lorsque l'impasse Saint-Eusèbe sera classée en totalité dans le domaine public communautaire.

Enfin, pour permettre de calculer le salaire du conservateur des hypothèques qui interviendra à la publication de l'acte authentique portant achat par la collectivité du terrain en cause, la valeur de ce dernier peut être estimée à 39 150 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'achat par la Communauté urbaine, à titre gratuit, de la parcelle de terrain située impasse Saint-Eusèbe à Lyon 3° et appartenant à la SCI Saint-Eusèbe, représentée par la SAS GEO.DE ou éventuellement à toute société susceptible de lui être substituée.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire et destinés à permettre sa régularisation.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 le 23 janvier 2006 pour 1 400 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822,

- en recettes : compte 132 800 - fonction 822,

- en dépenses réelles : au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 1 300 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,